



Doc. 15432
25 janvier 2022

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Arménie

Amendement¹ n° 10

M. Samad SEYIDOV, Azerbaïdjan, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique
Mme Sevinj FATALIYEVA, Azerbaïdjan, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique
M. Sabir HAJIYEV, Azerbaïdjan, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Rafael HUSEYNOV, Azerbaïdjan, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
M. Asim MOLLAZADA, Azerbaïdjan, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique
Mme Nigar ARPADARAI, Azerbaïdjan, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, après la cinquième phrase, insérer la phrase suivante:

«Elle appelle en outre à enquêter de façon approfondie sur les allégations formulées et à déférer devant la justice toute personne, y compris à l'échelon du commandement, responsable de crimes, de crimes de guerre ou d'autres actes répréhensibles.»

Note explicative

Il convient de rappeler dans cette résolution l'appel lancé par l'Assemblée à enquêter sur les allégations de crimes de guerre, aucun progrès n'ayant été fait dans ce domaine. Il s'agit d'une disposition acceptée de la Résolution 2391, adoptée sur la base du rapport de M. Paul Gavan (paragraphe 9).

Déposé par:

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD
ARPADARAI Nigar, Azerbaïdjan, CE/AD
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, CE/AD
HAJIYEV Sabir, Azerbaïdjan, SOC
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
MOLLAZADA Asim, Azerbaïdjan, CE/AD

1. 2022 - Première partie de session

